



Collectivité Territoriale de Guyane

**Rapport de M. G. Othily, Sénateur honoraire
sur la situation de la CTG à sa création**

Mars 2016

Sommaire

1. Lettre de mission	3
2. La Collectivité Territoriale, une réponse aux défis du territoire	6
3. Situation du Département au 31/12/2015	10
3.1 Analyse du compte de gestion	10
3.2 Focus sur la dette	15
3.4 Conclusion sur la situation du Département au 31/12	16
4. Situation de la Région au 31/12/2015	17
4.1 Analyse du compte de gestion	17
4.2 Focus sur la dette	22
4.3 Conclusion sur la situation de la Région au 31/12	23
5. Situation de la CTG au 31/12/2015	24
5.1 Consolidation des comptes de gestion.....	24
5.2 Focus sur la dette	28
5.3 Conclusion	29
6. L'investissement, enjeu majeur du territoire	30
6.1 Investissements sous maîtrise d'ouvrage de la CTG	30
6.2 Co-financements apportés par la CTG	30
7. Quelles solutions pour relever le défi de l'investissement ?	31
7.1 Maîtrise des charges de fonctionnement	31
7.2 Développement des recettes de fonctionnement	33
7.3 Mesures sur la dette et le soutien à l'investissement.....	34
8. Analyse prospective.....	36
8.1. Hypothèses d'évolution.....	36
8.2. Prospective 2016 - 2020.....	37

1. Lettre de mission

Le Président nouvellement élu de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) M. Rodolphe Alexandre a confié le 30 décembre 2015 à M. le Sénateur Georges OTHILY une mission portant sur la situation financière de la CTG.



*Le Président
de l'Assemblée de Guyane*

Cayenne, le 30 décembre 2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N° 286482//2015/DGS/JS/DD
Affaire suivie par : Dyana DAUDE
☎ : 0594 27 12 53 / 📠 : 0594 27 11 60
Email : dyana.daude@ctguyane.fr

**Monsieur le Sénateur (h)
Georges OTHILY**

Objet : Lettre de mission portant sur la situation financière de la Collectivité territoriale De Guyane

Monsieur le Sénateur,

Comme vous le savez, la Guyane vient de par les élections des 6 et 13 décembre de franchir une étape importante de son évolution institutionnelle au sein de la République en devenant comme la Martinique et bientôt comme la Corse une collectivité à statut spécifique régie par l'article 73 de la Constitution exerçant les compétences à la fois d'une région et d'un département outre des compétences propres.

Cette rationalisation importante de la gouvernance locale sur un territoire autrefois région mono-départementale au-delà d'une aspiration ancienne de la population et des décideurs territoriaux se veut être un puissant vecteur de cohérence et d'efficacité de l'action publique permettant une rationalisation des interventions, une synergie des moyens, une convergence des objectifs sur un territoire particulièrement sensible.

En effet La Guyane, territoire au potentiel de développement réel est aussi à l'exception de Mayotte le territoire le plus fragile de la République avec un PIB régional égal à 53,4% du PIB de l'Union Européenne et de 49,1% celui de la métropole, présentant une démographie structurelle de près de 4% dont 8 à 9% sur l'ouest guyanais ce qui conduit à des ratios de précarité que traduisent plus de 40% de chômage chez les 16-25 ans ou encore un taux de mortalité infantile de 9,9 pour mille habitants contre 3,3 pour mille au niveau national selon les sources INSEE 2014.

Par ailleurs la Guyane est également la plus grande collectivité territoriale de la République avec un territoire de 86 000 kms carrés, souffre d'une densité de population de seulement 3 habitants au km² ce qui implique à la fois une politique majeurs d'équipements structurants tout en entraînant des surcoûts massifs dans le déploiement de ces derniers et rend le nécessaire désenclavement, condition de l'équité territoriale, très difficile à mettre en place sans un dispositif de financement dynamique.

Or compte tenu de l'étroitesse de sa population officiellement recensée ainsi que des conditions économiques exposées, la Collectivité possède un potentiel fiscal faible, qui peut certainement être mieux orienté ou utilisé, mais qui à lui seul ne peut être une réponse suffisante aux enjeux de financement nécessaires à la traduction du projet politique de la mandature et à l'accompagnement d'un véritable développement endogène.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane - Carrefour de Suzini - 4179, Rte de Montabo - B.P. 7025 - 97307 Cayenne Cedex - Guyane Française
Téléphone : 0594 29 20 20 - Télécopie : 0594 31 95 22
<http://www.ctguyane.fr>



Or, du fait de ces conditions de précarité la puissance publique exerce pourtant nécessairement un rôle majeur tant dans le domaine social en jouant le rôle d'amortisseur de la pauvreté et d'accompagnement des publics fragiles que de soutien à l'économie par la commande publique, la structuration des filières et l'appui à la création d'emplois par des aides directes ou indirectes comme aussi la mise en place d'une formation professionnelle adaptée. Ces efforts se révèlent payant car malgré ce contexte le PIB du territoire, certes encore trop dépendant de l'industrie spatiale, croît encore de 4% en 2014.

Aussi, à l'aube de la mise en place effective de la Collectivité Unique je souhaite vous confier une mission d'analyse, de diagnostic et de prospective concernant la situation financière de la Collectivité.

Cette mission aura un triple enjeu :

- a) Le premier, celui de comprendre de manière fine les tendances et phénomènes internes et externes qui sous-tendent le cadre budgétaire. D'ores et déjà, il apparait des lignes forcées comme la croissance exponentielle et non soutenable des dépenses sociales (RSA, PCH, APA), près de 8% par an depuis 4 ans, ou le simple jeu d'inertie d'une masse salariale désormais de 130M€, ou bien encore la cristallisation des dotations scolaires sur un territoire en croissance démographique avec des besoins recensés chaque année de nouvelles constructions scolaires. Ces données induisent un effet ciseau qu'il convient de bien expertiser dans ses dimensions et ses impacts ;
- b) Le deuxième vise à expertiser les pistes de réformes en termes d'organisation interne, de suivi et de pilotage de la fonction financière et de la performance mais aussi à émettre des propositions novatrices qui permettraient de répondre à la thématique des ressources que ce soit par la recherche de financements innovants et les partenariats institutionnels ou bien encore l'expertise des marges de manœuvres fiscales.
- c) Le troisième enfin vise à fournir à la Collectivité territoriale des éléments d'aide à la négociation du Pacte d'Avenir annoncé par l'Etat

Pour l'exercice de votre mission vous serez assisté du Directeur Général des Services et d'une équipe de rapporteurs autour de la Cheffe de la Mission Contrôle de gestion de la Collectivité constituée d'experts financiers externes mobilisés à cet effet.

Je souhaite que vous puissiez commencer vos travaux dès le lundi 11 janvier 2016 et que vos conclusions reprises sous la forme d'un rapport, qui fera l'objet d'une présentation en Assemblée Plénière puissent être m'être communiquées pour le 1^{er} mars.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma meilleure considération

Le Président

Rodolphe ALEXANDRE

Copie(s) :

- Monsieur Hervé Tonnaire, Directeur Général des Services
- Madame Jessica Lefort, Cheffe de la Mission contrôle de gestion
- Messieurs Jean-Paul Toula et Robert Picard –Consultants financiers

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane - Carrefour de Suzini - 4179, Rte de Montabo -B.P. 7025 – 97307 Cayenne Cedex - Guyane Française
Téléphone : 0594 29 20 20 – Télécopie : 0594 31 95 22
<http://www.ctguyane.fr>

Le présent rapport restitue les travaux qui ont été menés dans le cadre de cette lettre de mission.

Il comprend :

- Un rappel des problématiques spécifiques du territoire ;
- Une analyse de la situation financière rétrospective de chacune des collectivités fusionnées (Département et Région) ;
- Une analyse de la situation de départ de la Collectivité territoriale ;
- Une mise en perspective des besoins ;
- Des recommandations sur la gestion et le pacte financier ;
- Une prospective financière tenant compte de ces recommandations.

2. La Collectivité Territoriale, une réponse aux défis du territoire

La Guyane, terre d'Amérique du Sud

Située en Amérique du Sud, sur le « plateau des Guyanes », la Guyane française s'étend sur 83 534 km². Frontalière du Brésil et du Suriname, la Guyane se situe à 7 000 km de la métropole.

Plus grande région française, la Guyane est également la plus boisée avec un territoire couvert à 96% d'une forêt équatoriale parmi les plus riches du monde.

Au 1^{er} janvier 2013, la population de la Guyane est estimée par l'Insee à 244 118 habitants. Ce chiffre contestable qui ne prend pas en compte une population non officielle qui peut être estimées selon certaines évaluations autour de 60 000 personnes s'inscrit dans une tendance démographique lourde qui devrait porter la Guyane autour de 400 à 430 mille habitants en 2030 et plus de 500 mille en 2050. Près d'un habitant sur deux a moins de 20 ans. Les jeunes de 16 à 25 ans représentent 16 % de la population contre 12 % en France métropolitaine tandis que les moins de 16 % représentent 37 % de la population contre 20 % dans l'hexagone.

Compte tenu de la grande étendue du territoire guyanais et de sa forêt, la densité de population de la Guyane est 2,7 hab/km² très faible au regard de la moyenne française qui est de 100,2 hab/km². Il s'agit même du territoire le moins densément peuplé de France. Il existe toutefois une différence très importante entre la densité de Cayenne (2 443 hab/km²) et celle des autres communes comprise entre 0,1 et 26,5 hab/km².

L'activité économique de la Guyane s'est principalement développée sur la bande côtière où les grandes villes sont implantées : Cayenne - Rémire-Montjoly – Matoury, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni ...

L'économie de la Guyane s'appuie sur un secteur traditionnel important, notamment le bâtiment et les travaux publics. Dans le cadre du secteur dit traditionnel, outre la construction, deux ressources sont porteuses d'enjeux forts pour la Guyane :

- L'exploitation minière au travers principalement de l'extraction aurifère qui a généré, en 2010, 30,4 M€ d'exportations.
- L'économie de la Guyane pourrait être notablement modifiée par la découverte récente de gisements pétroliers aux larges de côte. Après une première exploration conduite par Shell et ayant démontré sur un puit la présence de pétrole quoique les conditions d'exploitation ne soient pas confirmées, une nouvelle vague de recherches est actuellement engagée par la société Total.

Autre réel atout pour le territoire guyanais, la présence du Centre Spatial Guyanais à Kourou. La présence du Centre Spatial Guyanais permet le développement d'emplois très qualifiés et principalement en matière de recherche. Ainsi, en France, la Guyane possède la plus forte part d'emplois de recherche, juste derrière l'Île de France.

Enfin, la Guyane se caractérise par une richesse inégalée en matière de biodiversité animale et végétale. On y recense par exemple 5 500 espèces végétales, 700 espèces d'oiseaux, 200 espèces de mammifères. En outre, les scientifiques du Muséum d'histoire naturelle estiment que 80 % de la biodiversité de la Guyane reste à découvrir.

La richesse de la forêt guyanaise est pour parti protégée au travers d'un parc national et de six réserves mais et des exemples récents le soulignent doit faire face à de nombreux défis de protection environnementale : exploitation forestière, développement des infrastructures routières, orpaillage, bio-piraterie.

La Guyane, région ultrapériphérique

Le territoire guyanais fait partie des neuf régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne. Parmi ceux-ci, il s'agit du seul territoire européen d'Amérique du Sud.

La spécificité des RUP est à mettre au regard des autres territoires ultramarins dépendant de pays membres de l'Union européenne, appelés pays et territoire d'outre-mer. De fait, ces PTOM ne font pas partie du territoire communautaire bien que leurs ressortissants possèdent la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Au travers de ce statut, l'Union Européenne permet de confirmer la spécificité de ces territoires caractérisés par un éloignement certain, une insularité pour la plupart et également porteurs d'atouts forts : ressources naturelles (comme l'or dans le cadre de la Guyane) et contrôle sur des vastes zones maritimes.

Le droit européen peut ainsi être adapté aux particularités de ces territoires. C'est à ce titre que la Guyane ne fait pas partie de l'espace Schengen et que les dispositions de la TVA intracommunautaire y sont suspendues.

D'un point de vue géographique, la Guyane apparaît effectivement comme un territoire isolé. Outre la distance de 7 000 km entre la Guyane et la métropole, la Guyane n'est pas reliée au travers d'infrastructures routières aux deux pays limitrophes que sont le Brésil et le Suriname. L'ouverture prochaine du pont sur l'Oyapock pourrait modifier la donne, mais le cœur économique de la puissance brésilienne demeure en tout état de cause lointain.

Les Etats-Unis apparaissent également éloignés, dans la mesure où la Floride, Etat le plus proche de Guyane se situe à 3 700 km de Cayenne, avec une liaison aérienne impliquant un cabotage sur les Antilles.

D'une manière générale, ce caractère ultrapériphérique de la Guyane est perceptible notamment sous l'angle des transports.

L'aéroport international de Cayenne répond à un double enjeu : ouverture de la Guyane sur le reste du monde (liaisons avec Paris et les pays limitrophes), mais également trait d'union entre le littoral et l'intérieur desservi en partie par les lignes régulières de la compagnie Air Guyane. Dans les faits, la Guyane a peu de lignes aériennes régulières avec ses voisins : l'aéroport de Cayenne lie la Guyane au Suriname à hauteur de trois vols par semaine et la Guyane au Brésil à hauteur de cinq vols par semaine.

La Guyane dispose d'un équipement maritime d'importance au travers du Grand Port Maritime de Guyane qui lie plusieurs villes d'Europe, à la Guyane et au Brésil à un rythme hebdomadaire. Une liaison régionale hebdomadaire est également en place vers Pointe-à-Pitre, Fort de France, Paramaribo, etc. Des liaisons ponctuelles existent également vers Kingston, la Colombie, Puerto Rico pour l'approvisionnement en minerais et hydrocarbures.

Des besoins spécifiques

Du fait de ces caractéristiques territoriales, économiques, environnementales, sociales, la Guyane fait face à un ensemble de besoins très spécifiques.

L'explosion démographique attendue de la Guyane entraîne des besoins forts en termes d'éducation, de santé et d'aides sociales.

En Guyane, la forte croissance démographique déjà soulignée conduira au doublement de la population des moins de 20 ans à l'horizon 2040. Ainsi, alors qu'au plan national, les effectifs scolarisés sont stables, ils augmentent à hauteur de 3,7 % par an en Guyane. En outre, il apparaît que le système éducatif guyanais produit une population encore trop peu diplômée : seulement 44 % de la population de plus de 25 ans est diplômée de l'enseignement secondaire contre 71 % au niveau national. La Guyane doit donc faire face à un double défi : évolution démographique et accroissement nécessaire du niveau de qualification des jeunes guyanais.

Le dynamisme démographique de la Guyane entraîne également une hausse des besoins en termes d'aides sociales et de santé.

Les particularités territoriales de la Guyane entraînent des besoins spécifiques en matière de réseau notamment d'électricité et d'eau.

La problématique énergétique est un enjeu fort tant du point de vue de la production (infrastructures actuelles insuffisantes et vieillissantes) que du réseau de distribution (nombreuses habitations non desservies dans l'intérieur, absence de sécurisation du réseau littoral notamment dans ses franges orientales et occidentales).

En matière d'eau, la plus part des habitants de la Guyane ont accès à l'eau courante potable. Toutefois, plusieurs zones isolées ou sites d'habitats informels soit de 10 à 15 % des habitants du territoire ne disposent pas encore de système d'adduction d'eau. Le développement de réseaux d'eau dans ces zones est un enjeu fort pour les populations.

Compte tenu des évolutions démographiques, la problématique du logement en Guyane constitue un autre thème fort de l'aménagement du territoire. D'après l'Insee, un tiers des ménages guyanais vit actuellement en surpeuplement, situation qui touche plus particulièrement les familles avec enfants ainsi que les familles en situation de précarité. En outre, le parc de logements sociaux demeure aujourd'hui insuffisant. La satisfaction de la demande croissante doit passer par l'agrandissement du parc de logements sociaux ainsi que par un dynamisme du secteur privé de la construction.

Le réseau routier guyanais est un réseau peu dense. Il est principalement situé sur le littoral, notamment au travers de la RN1. Les communes de l'intérieur ne sont pas desservies par un tel réseau. Les infrastructures routières posent donc la question de l'enclavement de certains territoires. Toutefois, le développement de nouvelles infrastructures routières ne se fait pas sans opposition : ces projets soulèvent des défis forts puisqu'ils peuvent constituer de réels bouleversements culturels et économiques et sont des facteurs de morcellement des écosystèmes.

Enfin, la Guyane fait face à une problématique d'enclavement numérique, facteur bloquant du développement d'une économie ouverte sur le monde. Le Schéma d'Aménagement Numérique de la Guyane (SDANT) a chiffré à plus de 190 millions d'euros le besoin en investissement, compte-tenu notamment de la nécessité d'employer des technologies spécifiques (câble sous-marin, satellite, réseau hertzien).

Evolution institutionnelle

La Guyane est devenue, à compter du 1^{er} janvier 2016, une collectivité territoriale unique comme Mayotte et la Martinique et exerce sur son territoires les compétences dévolues à la région et au département.

Les élections territoriales des 6 et 13 décembre 2015 ont ainsi permis l'élection de la première assemblée de Guyane.

La constitution de la Collectivité Territoriale de Guyane est le fruit de plusieurs évolutions institutionnelles.

Le processus de décentralisation a ainsi débuté en 1946 avec la loi de départementalisation érigeant en départements la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane.

En 1982, les lois de décentralisation entrent en vigueur et un transfert de compétences s'opère vers les collectivités territoriales qui vont devenir acteurs du développement de la Guyane. La Guyane est alors à la fois une région et un département d'Outre-Mer.

Le 10 janvier 2010, un référendum commun organisé en Martinique et en Guyane sur la création d'une collectivité unique régie par l'article 74 de la Constitution est rejeté par la Guyane (69,8 %) et la Martinique (78,9 %).

Un nouveau référendum est organisé le 24 janvier 2010 portant sur la création d'une collectivité unique régie par l'article 73 de la Constitution en Martinique et en Guyane. Le projet est cette fois-ci approuvé dans les deux collectivités. Par la suite, la mise en place de cette nouvelle organisation institutionnelle est adoptée au travers de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales.

En réunissant les compétences du Département et de la Région, la Collectivité Territoriale de Guyane constitue un réel outil permettant de répondre aux défis que la Guyane doit aujourd'hui affronter.

3. Situation du Département au 31/12/2015

3.1 Analyse du compte de gestion

Le compte de résultat donne les indications suivantes :

Postes	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	304 726 408	297 970 451	318 295 631	330 166 770	311 216 673
Produits non financiers : Impôts locaux	42 679 694	42 292 162	50 416 900	61 242 792	60 471 225
Produits non financiers : Autres impôts et taxes	176 711 865	171 230 271	166 865 926	179 295 141	161 474 903
Produits services, domaine et ventes div	2 359 883	1 396 186	3 469 572	1 994 215	2 143 282
Production Travaux en régie	242 178	419 029	415 566	239 831	253 536
Produits non financiers : Autres produits	4 390 889	5 133 988	5 543 267	7 476 687	5 997 249
Dotations de l'Etat	55 375 636	55 888 270	56 755 212	56 775 715	55 128 536
Subventions et participations	13 540 767	14 911 026	22 188 246	15 727 029	18 613 484
Autres attributions (péréquations, compensations)	9 425 496	6 699 520	12 640 942	7 415 360	7 134 459
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES	280 479 029	305 548 687	307 146 482	339 619 851	340 702 744
Traitements et salaires	66 527 518	71 469 702	73 319 225	74 822 282	76 583 081
Charges sociales	20 156 490	20 830 718	22 769 610	23 718 451	25 102 137
Achats et charges externes	32 455 091	29 909 356	25 021 390	27 452 501	21 217 482
Charges non financières : Impôts et taxes	1 502 206	1 635 092	1 085 714	1 229 220	937 321
Dotations amortissements des immobilisations	5 706 684	8 500 000	7 271 515	6 524 765	7 231 578
Charges non financières : Dotations provisions				23 212 800	7 598 879
Autres charges	124 368 471	149 969 249	153 991 712	163 078 019	177 831 812
Contributions obligatoires	20 613 619	13 410 984	13 532 557	14 054 910	16 081 054
Participations	4 999 234	5 942 459	3 758 149	2 124 136	5 432 119
Participations et interventions : subventions	4 149 717	3 881 126	6 396 610	3 402 766	2 687 282
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 247 379	-7 578 236	11 149 149	-9 453 080	-29 486 071
PRODUITS COURANTS FINANCIERS	110 238	86 270	70 428	23 098	219 319
Autres intérêts et produits assimilés	110 238	86 270	70 428	23 098	219 319
CHARGES COURANTES FINANCIERES	1 414 003	1 467 347	1 314 821	1 081 543	831 230
Intérêts et charges assimilées	1 414 003	1 467 347	1 314 821	1 081 543	831 230
RESULTAT FINANCIER	-1 303 766	-1 381 078	-1 244 393	-1 058 445	-611 911
RESULTAT COURANT	22 943 613	-8 959 314	9 904 755	-10 511 526	-30 097 982
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 351 072	3 898 425	2 002 013	1 237 305	5 087 168
Produits exceptionnels op gestion : autres opérations	597 369	433 945	141 513	78 821	2 206 933
Produits des cessions d'immobilisations	31 007	2 767 127	19 375	157 236	317 557
Différences sur réalisations (négatives)	656 222	679 501	503 147	217 148	1 290 287
Neutralisation des amortissements				67 937	70 000
Produits exceptionnels op capital : autres opérations	66 474	17 852	1 337 978	716 163	1 202 390
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 820 441	4 435 276	2 736 789	1 810 551	2 056 949
Charges exceptionnelles op gestion : subventions			700 000	1 300 000	250 000
Charges exceptionnelles op gestion : autres opérations	624 230	53 041	555 353	136 167	182 908
Valeur comptable des immo cédées	687 229	2 849 454	522 414	314 699	1 588 207
Différences sur réalisations (positives)		597 173	108	59 684	19 635
Charges exceptionnelles op capital : autres opérations	2 508 982	935 607	958 914		16 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 469 370	-536 851	-734 775	-573 246	3 030 219
TOTAL DES PRODUITS	306 187 717	301 955 146	320 368 072	331 427 173	316 523 160
TOTAL DES CHARGES	285 713 474	311 451 310	311 198 093	342 511 945	343 590 923
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 474 244	-9 496 165	9 169 980	-11 084 771	-27 067 763

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 6 % entre 2014 et 2015. Cette diminution est notamment liée à la baisse significative des principales recettes du Département, les recettes impôts et taxes (-8 % sur le cumul des lignes Impôts locaux et Autres impôts et taxes). Une partie de cette diminution de recettes correspond à des titres non passés, et doit être corrigé en 2016. Les recettes de fonctionnement ont connu une hausse globale de 2 % entre 2011 et 2015.

Les charges courantes hors charges financières ont été stabilisées en 2015 avec toutefois une augmentation des effectifs particulièrement marquée au cours des derniers mois, ce qui devrait avoir un impact financier important en 2016. Tous statuts confondus (dont stages et recrutements Contrats Uniques d'Insertion -CUI- et Contrats d'accompagnement dans l'emploi -CAE-) les effectifs atteignent 2 786 emplois (incluant les chefs coutumiers, et les prêtres dont la rémunération sur 4 derniers mois de 2015 devra être régularisée, soit un reliquat à programmer en 2016 d'environ 400 000 €) contre 2 469 emplois en 2014. Cela représente une augmentation nette de 317 emplois (+12,8 % par rapport à 2014) dans la continuité de la progression constatée en 2014 (+11 %). Depuis 2011, les effectifs connaissent une hausse globale de 20 %. Cette évolution globale s'explique notamment par les postes suivants :

- +17 % en 4 ans sur les charges de personnel (*hors effet des recrutements du dernier semestre 2015*)
- +43 % en 4 ans sur la ligne « autres charges » (qui comprend notamment les dépenses sociales). Le différentiel entre la charge de la dette sociale et le niveau de compensations de l'Etat devient difficilement supportable pour la Collectivité (il atteint 48 M€ en 2015) compte tenu du rythme de croissance naturel des dépenses sociales (en moyenne de 8 % par an depuis 2011 dont 15 M€ en 2015)
- Une provision de 7 599 K€ en 2015 après une provision de 23 213 K€ en 2014 correspondant au contentieux CACL.

Du fait de la baisse des recettes et des provisions importantes inscrites au cours de l'exercice, le compte de résultat est en déficit en 2015 (-27,1 M€).

En corrigeant le résultat net des dotations aux amortissements, la situation ressort ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat Net	20 474 244	-9 496 165	9 169 980	-11 084 771	-27 067 763
Dotations aux amortissements	5 706 684	8 500 000	7 271 515	6 456 828	7 161 578
CAF	26 180 928	-996 165	16 441 495	-4 627 943	-19 906 184
Remboursement K Dette	4 608 813	4 970 918	5 079 911	5 194 960	5 497 439
CAF Nette	21 572 115	-5 967 083	11 361 584	-9 822 903	-25 403 623

Les produits augmentent de 2 % sur la période tandis que les charges (hors amortissements) sont en hausse de 21 % générant une dégradation globale de la CAF qui passe de 26 M€ en 2011 à -20 M€ en 2015.

Notons que les niveaux de CAF des exercices 2014 et 2015 sont affectés par les provisions passées au titre de la compensation du transfert de la compétence transport à la CACL.

Dans une telle situation la CAF nette est donc fortement négative au cours des exercices 2012, 2014 et 2015.

La CAF de 2015 est particulièrement impactée par l'existence de recettes non titrées, qu'il n'a pas été possible de le déterminer complètement à la date de production de ce rapport.

Le niveau de CAF ne permet pas à la collectivité d'emprunter pour nourrir même *a minima* son programme d'investissement.

Le bilan du Département évolue comme suit (en milliers d'euros) :

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015
Immobilisations incorporelles (nettes)	34 325	33 494	38 399	39 292	44 360
Terrains	7 908	5 263	5 120	5 232	6 110
Constructions	236 865	237 236	234 566	234 737	279 557
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	200 390	207 655	210 704	210 699	226 158
Immobilisations corporelles en cours	109 118	129 936	149 552	176 253	139 331
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	12 328	12 328	12 328	12 328	12 328
Autres immobilisations corporelles	18 382	19 147	18 444	18 353	17 668
Total immobilisations corporelles (nettes)	584 991	611 565	630 714	657 602	681 153
Immobilisations financières	12 292	12 294	12 291	12 289	12 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	631 608	657 353	681 404	709 183	737 809

Stocks	0	0	0	0	0
Créances	42 389	33 662	43 117	34 872	36 867
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	44 689	51 205	31 421	35 785	20 556
Autres actifs circulant	162	162	162	162	162
TOTAL ACTIF CIRCULANT	87 240	85 029	74 700	70 819	57 585

Comptes de régularisations	8 782	89	41	129	625
-----------------------------------	--------------	-----------	-----------	------------	------------

TOTAL ACTIF	727 630	742 471	756 145	780 131	796 019
--------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

PASSIF	2011	2012	2013	2014	2015
--------	------	------	------	------	------

Dotations	65 452	65 452	65 452	65 452	65 452
Fonds globalisés	89 988	89 988	99 146	99 189	108 201
Réserves	314 362	326 949	342 214	342 285	342 286
Différences sur réalisations d'immobilisations	-810	-892	-1 395	-1 620	-2 949
Report à nouveau	11 391	39 502	14 741	24 029	12 944
Résultat de l'exercice	20 474	-9 496	9 170	-11 085	-27 068
Subventions transférables	107 236	118 168	128 121	142 776	154 192
Subventions non transférables	25 157	27 993	28 565	29 071	31 389
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0	0	0	0	0
Autres fonds propres	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	633 251	657 664	686 013	690 097	684 446

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0	23 213	30 812
---	----------	----------	----------	---------------	---------------

Dettes financières à long terme	54 131	54 827	49 598	44 310	48 611
Fournisseurs	14 577	18 493	7 451	11 649	702
Autres dettes à court terme	7 518	3 742	7 275	5 977	2 861
Total dettes à court terme	22 095	22 235	14 727	17 626	3 563
TOTAL DETTES	76 226	77 062	64 325	61 936	52 174

Comptes de régularisations	18 153	7 744	5 807	4 884	28 588
-----------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	---------------

TOTAL PASSIF	727 630	742 471	756 145	780 131	796 019
---------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Du point de vue de l'actif, on relève donc :

- Un accroissement des immobilisations nettes de 106 M€ environ entre 2011 et 2015, traduisant un rythme d'investissement encore conséquent. Ce phénomène est particulièrement marqué sur les exercices 2014 et 2015, avec une progression des immobilisations nettes de respectivement 28 M€ et 29 M€.
- Des disponibilités en apparence significatives :
 - 21 M€ fin 2015. Même si le Département voit ces disponibilités diminuer ces dernières années (elles étaient de 51 M€ fin 2012), elles restent importantes et représentent plus de 6% des dépenses courantes de fonctionnement.
 - Ces disponibilités résultent toutefois du non-paiement du transfert de la compétence « transport scolaire » à la CACL (environ 31 M€) provisionnée par ailleurs. Mais cet artifice comptable représente de fait une « économie » de trésorerie qui permet d'avoir cet excédent : le paiement des sommes dues à la CACL même *a minima* aurait conduit à une trésorerie négative.

Du point de vue du passif :

- Le Département, contraint par sa CAF nette négative, est dans une séquence de désendettement jusqu'en 2014. Le stock de dettes financières est de 44 M€ en 2014, contre 54 M€ et 55 M€ en 2011 et 2012. On constate une nouvelle hausse des dettes financières à compter de 2015 (+4,3 M€).
- Le niveau des dettes court-terme apparaît faible en 2015 (3,5 M€) mais doit être corrigé des mandats non présentés en fin d'année. Il devrait donc rester similaire au chiffre de 2014 (17,6 M€).
- Le résultat de fonctionnement est négatif en 2015, à -27 M€, en dégradation par rapport à 2014 (-11,1 M€). Ce résultat est négatif pour la troisième fois en cinq années (-9,5 M€ en 2012). Le report à nouveau après intégration est par conséquent négatif en 2015 (13 M€ -27 M€ = -14 M€). Le non titrage de recettes a donc accentué la dégradation des résultats et le Département à la date de la fusion est donc face à une incapacité à financer le déficit annuel de fonctionnement par le report des exercices précédents.
- Une provision de 30 M€ est constituée à fin 2015, correspondant aux sommes dues à la CACL au titre de la compensation des services de transport.
- Au regard de la baisse des résultats, la stabilité des fonds propres qui financent les investissements annuels, résulte principalement de l'octroi de subventions et de dotations externes.

En synthèse, les évolutions du bilan sont les suivantes :

Flux Actif	2012	2013	2014	2015
Actif immobilisé	25 744	24 051	27 779	28 626
Actif circulant	-17 419	9 406	-8 157	2 492
Trésorerie	6 516	-19 784	4 364	-15 229
Total	14 842	13 673	23 986	15 888

Flux Passif	2012	2013	2014	2015
Fonds Propres	24 414	28 349	27 297	1 948
Emprunts	696	-5 230	-5 288	4 301
Dettes CT	-10 268	-9 446	1 977	9 640
Total	14 842	13 673	23 986	15 888

Les principaux ratios de trésorerie (**sous réserve de la dette CACL**) ressortent donc comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement (en k€)	55 773	55 139	54 208	48 437	26 060
Besoin en fonds de roulement (en k€)	11 085	3 934	22 787	12 653	5 504
Trésorerie nette (en k€)	44 689	51 205	31 421	35 785	20 556
Fonds de roulement en jours de recettes courantes	66,81	67,54	62,16	53,55	30,56
BFR en jours de recettes courantes	13,28	4,82	26,13	13,99	6,46
Trésorerie en jours de recettes courantes	53,53	62,72	36,03	39,56	24,11

La structure financière du fait apparaît ainsi équilibrée avec un fonds de roulement positif mais en repli, qui couvre les BFR et conduit à une trésorerie positive en baisse compte tenu de l'évolution du fonds de roulement. Le paiement des sommes dues à la CACL et c'est à souligner aurait profondément modifié cette analyse et conduirait à une trésorerie négative.

- ***La juste appréciation de la provision pour compensation du transfert de la compétence transport à la CACL***

Les motivations de la provision de 31 M€ sont liées à la somme potentiellement due à la CACL au titre de la compétence Transport.

En effet, la CACL a érigé sur son territoire un PTU en 2012, ce qui implique indéniablement une compensation entre les parties ainsi que le prévoit le Code de l'éducation. Le montant de cette compensation a été estimée à environ 8 M€/an par le Département, et à 11,5 M€/an par la CACL. On note d'ailleurs que l'analyse comparative des dépenses 2011 et 2013 du Département démontre bien les économies effectuées du fait du transfert à la CACL. Les parties n'étant pas parvenues à se mettre d'accord au terme d'une négociation, le Préfet a fixé par arrêté la compensation à 9 672 000 €/an, cette somme étant due depuis le 1^{er} juillet 2012. Le Département a décidé d'attaquer l'arrêté préfectoral, et le jugement a été rendu en janvier cassant l'arrêté préfectoral et invitant les parties (CACL et désormais la CTG) à trouver un accord sur le montant et l'échelonnement de la dette.

Un montant raisonnable de 9 200 000 €/an semble pouvoir être retenu pour le solde de ce contentieux.

La provision pour risque et charges de 31 M€ constatée à fin 2015 correspond à 3,4 années de compensation.

3.2 Focus sur la dette

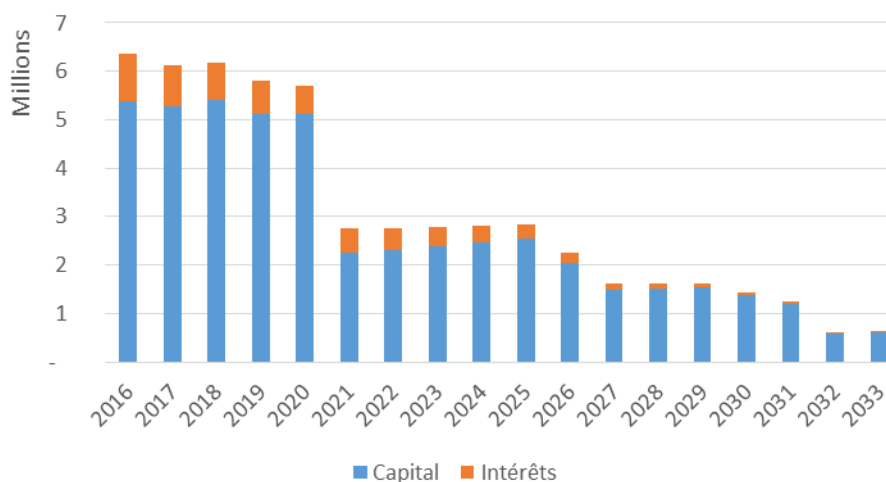
Selon le tableau d'extinction de la dette communiqué par le Département, le capital restant dû (CRD) au 01/01/2016 s'établit à 48 615 K€, globalement en cohérence avec l'indication reprise au compte de gestion (48 611 k€ à fin 2015).

Les prêts mobilisés relèvent principalement de la catégorie A-1 sur l'échelle de Ghissler (emprunts non toxiques), à l'exception d'un contrat auprès de Dexia (catégorisé B4) et d'un contrat portant sur un CRD de 4 8526 K€ auprès de la SFIL (catégorisé E-3).

Le profil cumulé de remboursement de la dette du Département est estimé comme suit :

en €	Département		
	Capital	Intérêts	Annuités
2016	5 381 273	971 447	6 352 720
2017	5 265 581	846 356	6 111 937
2018	5 418 302	753 320	6 171 622
2019	5 130 950	673 068	5 804 019
2020	5 118 403	592 111	5 710 514
2021	2 254 056	493 856	2 747 912
2022	2 321 537	443 944	2 765 480
2023	2 391 526	389 897	2 781 423
2024	2 464 129	357 448	2 821 577
2025	2 539 459	294 395	2 833 855
2026	2 031 724	220 661	2 252 385
2027	1 480 374	152 371	1 632 745
2028	1 509 316	123 429	1 632 745
2029	1 538 876	93 869	1 632 745
2030	1 372 966	63 677	1 436 643
2031	1 202 510	38 031	1 240 541
2032	591 909	17 312	609 222
2033	601 731	7 491	609 222

Profil d'extinction de la dette - Département



3. 4 Conclusion sur la situation du Département au 31/12

Le Département présente un déficit de fonctionnement annuel particulièrement important et qui aurait continué à se creuser du fait de l'inflation des prestations sociales.

La dette du Département, quoiqu'en diminution sur la période 2011-2015 et présentant un encours relativement faible, est très difficilement remboursable.

4. Situation de la Région au 31/12/2015

4.1 Analyse du compte de gestion

Le compte de résultat se présente comme suit (en euros) :

Postes	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	97 435 279	100 726 679	121 106 553	119 824 245	115 277 624
Produits non financiers : Impôts locaux	5 298 062	5 200 293	7 818 670	10 790 739	8 125 649
Produits non financiers : Autres impôts et taxes	65 342 969	64 416 927	66 526 310	68 281 516	65 311 776
Produits services, domaine et ventes div	29 492	75 554	306 164	382 207	206 014
Reprises amortis prov (non financiers)					6 203 972
Produits non financiers : Autres produits	425 846	287 846	301 802	321 122	371 433
Dotations de l'Etat	22 216 364	13 805 545	26 366 217	20 196 963	19 190 671
Subventions et participations	530 516	9 333 442	14 672 741	15 391 733	13 321 705
Autres attributions (péréquations, compensations)	3 592 029	7 607 072	5 114 649	4 459 964	2 546 405
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES	78 230 174	88 122 522	165 085 725	119 908 259	134 262 647
Traitements et salaires	14 591 880	15 857 327	17 260 482	18 531 817	21 104 809
Charges sociales	4 135 965	4 556 528	5 023 885	5 465 735	6 410 093
Achats et charges externes	18 196 987	20 900 944	23 515 043	25 643 957	28 603 461
Charges non financières : Impôts et taxes	681 897	522 773	624 684	523 730	599 879
Dotations amortissements des immobilisations		1 939 173	65 080 971	17 774 580	17 455 252
Autres charges	2 678 236	3 096 717	2 744 106	3 411 466	3 186 960
Contributions obligatoires	9 114 003	9 771 074	9 230 295	8 241 557	8 538 525
Participations	6 000	6 000	100 000	3 930	
Participations et interventions : subventions	28 825 207	31 471 986	41 506 258	40 311 486	48 363 668
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 205 105	12 604 157	-43 979 172	-84 013	-18 985 023
PRODUITS COURANTS FINANCIERS	440 000	0	0	34 300	0
Valeurs mobilières et créances	440 000			34 300	
CHARGES COURANTES FINANCIERES	4 566 686	5 400 652	5 116 601	4 903 759	5 033 796
Intérêts et charges assimilées	4 566 686	5 400 652	5 116 601	4 903 759	4 170 588
Dotations amortissements et provisions (financiers)					863 208
RESULTAT FINANCIER	-4 126 686	-5 400 652	-5 116 601	-4 869 459	-5 033 796
RESULTAT COURANT	15 078 419	7 203 506	-49 095 773	-4 953 472	-24 018 818
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 111 738	4 392 368	74 789 450	18 588 698	21 238 476
Produits exceptionnels op gestion : subventions					5 000
Produits exceptionnels op gestion : autres opérations	1 111 738	235 768	196 704	814 118	57 085
Produits des cessions d'immobilisations		56 309	19 500		
Différences sur réalisations (négatives)		18 767	242 074		
Neutralisation des amortissements			43 193 952	8 820 072	10 000 200
Produits exceptionnels op capital : autres opérations		4 081 525	31 137 221	8 954 508	11 176 191
CHARGES EXCEPTIONNELLES	85 004	6 425 887	372 087	664 363	548 313
Charges exceptionnelles op gestion : subventions				500 000	
Charges exceptionnelles op gestion : autres opérations	85 004	146 840	110 513	164 363	548 313
Valeur comptable des immo cédées		75 075	261 574		
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles		6 203 972			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 026 734	-2 033 519	74 417 364	17 924 336	20 690 163
TOTAL DES PRODUITS	98 987 016	105 119 048	195 896 003	138 447 244	136 516 101
TOTAL DES CHARGES	82 881 864	99 949 061	170 574 412	125 476 380	139 844 756
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 105 153	5 169 987	25 321 591	12 970 864	-3 328 656

Les produits courants non financiers, après avoir régulièrement progressés entre 2011 et 2013, sont désormais en diminution (-1 % en 2014 et -4 % en 2015), notamment du fait de la baisse des concours de l'Etat.

On note une progression des charges de personnel incluant les charges sociales particulièrement marquée en 2014 et 2015 (+15 % en 2015). Ce poste inclut principalement les recrutements des collaborateurs affectés au Pôle Affaires Européennes (dépenses de 2,25 M€ en 2015) qui relèvent d'un dispositif autofinancé (postes remboursés par l'assistance technique) mais générateur d'avances de trésorerie.

On constate également la progression significative des subventions versées (+68 % depuis 2011).

Globalement, les charges courantes non financières ont donc progressé de 72 % entre 2011 et 2015.

	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat Net	16 105 153	5 169 987	25 321 591	12 970 864	-3 328 656
Dotations aux amortissements	0	1 939 173	21 887 019	8 954 508	7 455 052
CAF	16 105 153	7 109 160	47 208 610	21 925 372	4 126 397
Remboursement K Dette	8 324 698	9 117 469	8 569 159	8 551 498	8 860 522
CAF Nette	7 780 455	-2 008 309	38 639 451	13 373 874	-4 734 125

La CAF de la Région connaît en raison du changement de gestion comptable (passage en AP-CP) une forte volatilité entre les exercices 2011 et 2015. On constate ainsi notamment une réelle rupture entre les exercices 2012 et 2013 tant en termes de recettes, de charges que d'écriture d'ordre.

Fin 2015, la CAF brute de l'exercice, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, n'est plus que de 4,1 M€, ne permettant pas de couvrir le remboursement de la dette estimé à 8,8 M€. Par conséquent, la CAF nette de la Région sur l'exercice ressort à -4,7 M€ fin 2015.

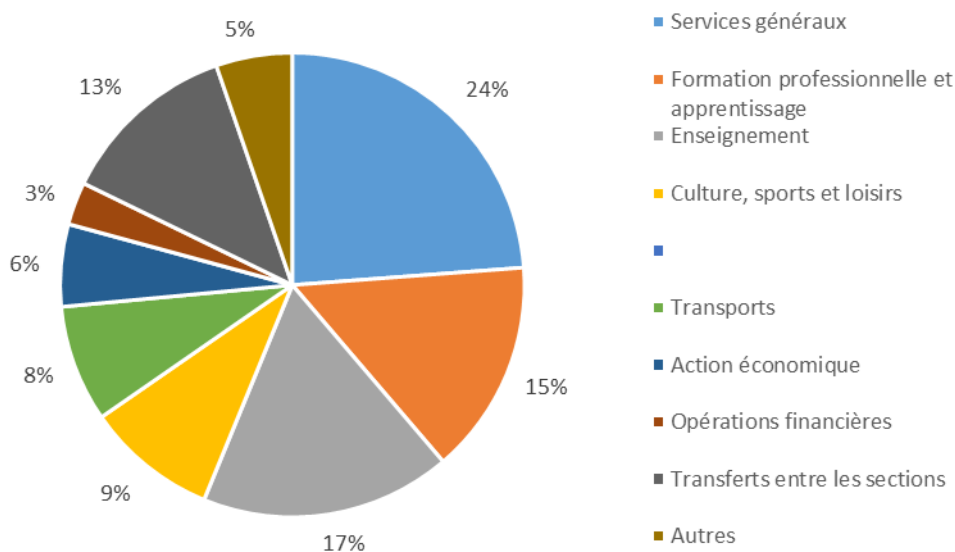
La ventilation fonctionnelle des dépenses d'exploitation est disponible depuis 2011.

Dépenses de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015
930 Services généraux	27 214 861,99	30 718 280,61	32 161 387	31 878 009	33 311 635
931 Formation professionnelle et apprentissage	10 291 531,12	11 244 311,16	15 148 267	15 091 321	20 912 769
932 Enseignement	18 999 936,36	22 979 034,11	23 279 416	24 546 703	24 446 888
933 Culture, sports et loisirs	7 576 302,19	8 809 303,37	9 067 967	11 801 844	12 807 756
934 Santé et action sociale	788 175,00	845 624,50	951 621	1 008 966	1 007 402
935 Aménagement des territoires	483 845,35	507 756,36	2 676 267	3 270 475	4 125 810
937 Environnement	880 585,65	929 206,00	961 265	1 159 003	1 358 580
938 Transports	7 020 738,38	6 392 300,36	9 691 797	7 436 495	11 385 715
939 Action économique	5 050 381,38	3 894 672,12	6 180 606	6 660 246	8 017 820
941 Autres impôts et taxes	2 958 242,03				40
943 Opérations financières	4 566 685,53	5 400 651,50	5 116 601	4 917 200	4 179 578
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	32 794,98	55 826,06	78 074	87 634	78 576
945 Provisions et autres opérations mixtes		6 203 971,98			863 208
946 Transferts entre les sections		2 014 248,11		17 774 580	17 455 252
953 Virement de la section d'investissement			65 342 545		
TOTAL	85 864 079,96	99 995 186,24	170 655 813	125 632 475	139 951 028

Elle laisse apparaître d'une part l'augmentation de la fonction « Enseignement » (+5,5 M€ entre 2011 et 2015), Formation professionnelle (+11 M€ entre 2011 et 2015) et des services généraux (+6 M€ entre 2011 et 2015).

Outre les transferts à la section d'investissement, il s'agit des trois principaux postes de dépenses de la Région.

Répartition des dépenses de fonctionnement (2015)



La Région Guyane présente le bilan suivant au 31/12/2015 (en milliers d'euros) :

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015
Immobilisations incorporelles (nettes)	317 294	330 738	305 957	307 455	321 538
Terrains	7 716	8 222	9 095	10 383	10 700
Constructions	56 927	57 788	51 303	49 917	116 495
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	42 409	45 887	38 135	28 852	34 261
Immobilisations corporelles en cours	306 096	322 412	347 144	377 884	319 952
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0		0	0	0
Autres immobilisations corporelles	337	348	439	8 348	9 635
Total immobilisations corporelles (nettes)	413 485	434 658	446 116	475 384	491 043
Immobilisations financières	12 342	13 118	12 999	12 857	12 656
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	743 121	778 514	765 072	795 696	825 237
Stocks	0	0	0	0	0
Créances	222 090	223 173	228 165	250 147	244 035
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	73 381	59 671	36 579	4 257	3 301
Autres actifs circulant	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	295 471	282 844	264 744	254 404	247 337
Comptes de régularisations	2 403	1 953	1 874	1 906	1 781
TOTAL ACTIF	1 040 994	1 063 311	1 031 690	1 052 006	1 074 354

PASSIF	2011	2012	2013	2014	2015
Dotations	250 651	250 651	250 651	250 651	250 651
Fonds globalisés	78 965	77 179	65 236	66 694	67 708
Réserves	427 926	445 939	445 939	464 528	485 833
Différences sur réalisations d'immobilisations	0	-19	-43 455	-52 275	-62 275
Report à nouveau	20 559	19 135	24 305	31 037	22 703
Résultat de l'exercice	16 105	5 170	25 322	12 971	-3 329
Subventions transférables	100 274	116 685	125 277	145 121	162 067
Subventions non transférables	158	1 933	1 937	1 937	4 973
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0	0	0	0	0
Autres fonds propres	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	894 638	916 672	895 213	920 665	928 332
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	6 204	6 204	6 204	863
Dettes financières à long terme	137 312	127 720	119 230	110 918	132 040
Fournisseurs	4 524	7 151	2 909	3 757	4 236
Autres dettes à court terme	2 984	3 864	3 669	5	2 097
Total dettes à court terme	7 509	11 016	6 578	3 762	6 333
TOTAL DETTES	144 820	138 736	125 808	114 680	138 373
Comptes de régularisations	1 536	1 699	4 465	10 457	6 786
TOTAL PASSIF	1 040 994	1 063 311	1 031 690	1 052 006	1 074 354

Du point de vue de l'actif :

- Les immobilisations ont globalement progressé de 82 M€ entre 2011 et 2015, traduisant un rythme d'investissement important. Ces nouvelles immobilisations représentent 10 % de l'actif immobilisé en 2015. Ce phénomène est particulièrement marqué sur l'année 2015, avec une progression des immobilisations nettes de 30 M€, cette progression étant liée à la livraison des chantiers de la mandature.
- Les disponibilités, qui étaient de 73,4 M€ en 2011, sont désormais faibles, à hauteur de 3,3 M€ en 2015, témoignant de l'activité de préfinanceur de la Collectivité pour le compte des autres collectivités ou du monde économique. Il faut s'interroger sur la pertinence de ce modèle dans un contexte de réduction des marges financières des Collectivités et limiter ce rôle pour la future collectivité qui ne peut plus être le « banquier » des autres partenaires publics ou privés.

Du point de vue du passif :

- La Région s'est désendettée entre 2011 et 2014, le stock de dettes financières passant de 137,3 M€ en 2011 à 110,9 M€ en 2014 (-26,4 M€). On constate une hausse des dettes financières long-terme en 2015, puisqu'elles sont de 132 M€ à fin 2015 soit une hausse de 19 % par rapport à 2014 liés à la souscription de deux emprunts l'un de 20 M€ auprès de l'AFD et l'autre de 15 M€ auprès de la CDC. Les autres dettes court terme restent stables (6 M€ en 2015).
- Les subventions transférables apparaissent en forte hausse, progressant de 62 M€ entre 2011 et 2015.

- La Région connaît un déficit de sa section de fonctionnement sur l'exercice pour la première fois sur la période 2011-2015 toutefois le résultat budgétaire de l'année, incluant le report à nouveau, s'établit à fin 2015 à 19,4 M€.

En synthèse, l'évolution du bilan est la suivante (en k€) :

Flux Actif	2012	2013	2014	2015
Actif immobilisé	35 393	-13 441	30 623	29 541
Actif circulant	633	4 913	22 014	-6 237
Trésorerie	-13 710	-23 092	-32 322	-956
Total	22 316	-31 621	20 316	22 348

Flux Passif	2012	2013	2014	2015
Fonds Propres	28 238	-21 459	25 452	2 327
Emprunts	-9 591	-8 490	-8 312	21 123
Dettes CT	3 670	-1 671	3 176	-1 101
Total	22 316	-31 621	20 316	22 348

L'actif immobilisé net de même que les fonds propres sont en repli conjoncturel en 2013 compte tenu de la régularisation des amortissements des immobilisations et des subventions. La collectivité est cependant dans une stratégie d'investissement et de désendettement financée par ses fonds propres.

En retraitant le fonds de roulement de 218 M€ de mouvements passés en opérations pour compte de tiers sur la période mais qui correspondent à des actifs immobilisés, les principaux ratios de trésorerie évoluent comme suit (en K€):

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement	70 984	54 237	37 730	24 246	18 153
Besoin en fonds de roulement	- 2 397	- 5 434	1 151	19 989	14 852
Trésorerie	73 381	59 671	36 579	4 257	3 301
FR en jours recettes courantes	266	197	114	74	57
BFR en jours recettes courantes	- 9	- 20	3	61	47
Trésorerie en jours recettes courantes	275	216	110	13	10

La structure financière est équilibrée avec un fonds de roulement positif mais en repli constant compte tenu de la stratégie d'investissement couplée à une politique de désendettement afin de réduire le niveau du fonds de roulement.

Les BFR sont négatifs en début de période mais deviennent progressivement positifs au regard d'avances faites en opérations pour compte de tiers, et de créances sur les tiers, et conjugués au repli du fonds de roulement, génèrent une forte dégradation de la trésorerie entre 2011 et 2015. La trésorerie fin 2015 est de 3,3 M€ ce qui ne représente plus que 10,45 jours de recettes.

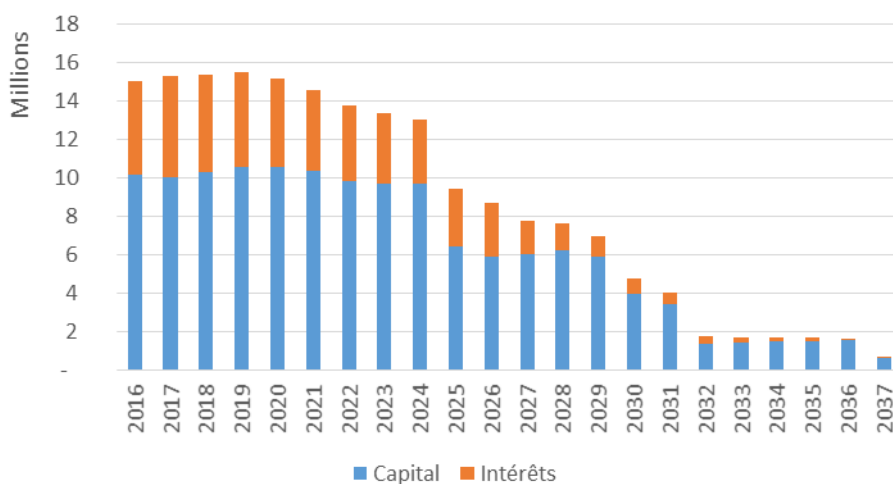
4.2 Focus sur la dette

Selon le tableau d'extinction de la dette communiqué par la Région, le capital restant dû (CRD) au 01/01/2016 s'établit à 137 092 K€, un montant supérieur à l'indication reprise au compte de gestion (132 040 K€ à fin 2015).

Le profil cumulé de remboursement de la dette de la Région est estimé comme suit :

en €	Région		
	Capital	Intérêts	Annuités
2016	10 178 218	4 842 906	15 021 124
2017	10 048 661	5 281 109	15 329 771
2018	10 283 721	5 081 213	15 364 934
2019	10 593 673	4 900 704	15 494 377
2020	10 563 118	4 617 555	15 180 673
2021	10 344 377	4 260 083	14 604 460
2022	9 852 683	3 915 384	13 768 067
2023	9 678 883	3 672 846	13 351 729
2024	9 714 961	3 355 823	13 070 784
2025	6 426 188	3 029 387	9 455 575
2026	5 912 183	2 758 269	8 670 452
2027	6 042 960	1 711 249	7 754 209
2028	6 242 595	1 400 504	7 643 099
2029	5 889 034	1 049 063	6 938 097
2030	3 982 057	802 140	4 784 197
2031	3 427 671	577 032	4 004 704
2032	1 378 805	352 796	1 731 601
2033	1 416 933	289 680	1 706 612
2034	1 456 967	225 081	1 682 048
2035	1 499 003	158 329	1 657 332
2036	1 543 140	90 008	1 633 148
2037	616 250	20 028	636 278

Profil d'extinction de la dette - Région



Il convient de rappeler que cette dette comporte des produits toxiques souscrits sous la précédente mandature (DEXIA et SFIL) :

Intitulé des prêts	CRD au 28/02/2015
MIN238039EUR	7 999 227,08
MIN254015EUR	5 560 047,92
MPH256366EUR	5 901 829,73
MPH258090EUR	6 353 638,82
MPH258936EUR	6 317 576,37
MPH257628EUR (DEXIA)	6 493 118,90
Total	38 625 438,82

Cette dette fait actuellement l'objet d'un contentieux entre la Région et les banques concernées. Parallèlement, un dossier a été déposé au fonds de soutien, la Région n'ayant pas encore accepté le principe de cette désensibilisation.

Les simulations opérées laissent entendre, dans le pire des scénarios (non recours au fond de soutien, rejet des requêtes présentées en justice), un refinancement nécessaire à 83 millions d'euros (soit +44 millions d'euros sur l'encours) aux conditions actuelles du marché.

4.3 Conclusion sur la situation de la Région au 31/12

- La Région voit ses produits diminuer en 2015, principalement du fait de la diminution des concours de l'Etat.
- Ses charges de fonctionnement ont connu un dynamisme principalement observé sur les fonctions Enseignement, Formation professionnelle et services généraux (sur ce dernier point, notamment en lien avec l'élargissement du périmètre des missions confiées – cf. cellule Europe).
- Le résultat d'exploitation est pour la première fois négatif (-3,3 M€) corrigé par l'utilisation du report à nouveau qui permet de retenir un résultat global de gestion de 19 M€.
- De fait, la stratégie de consommation du fonds de roulement et de désendettement mise en place ces dernières années s'achève et la collectivité doit désormais emprunter pour nourrir son programme d'investissement. Dans un contexte de stagnation globale de ces ressources et de dynamisme de ces charges, cette situation apparaît difficilement tenable et doit amener à réfléchir pour la future collectivité à la recherche de nouvelles recettes.
- En outre, la Région est soumise à l'issue des négociations et du contentieux parallèle engagé sur la dette toxique, pesant pour environ 35 % de son encours.
- Enfin la politique de préfinancement de projets pour le compte d'autrui (collectivités, partenaires privés) s'est traduite par un assèchement de la trésorerie qui milite en faveur d'une gestion active de cette fonction.

5. Situation de la CTG au 31/12/2015

5.1 Consolidation des comptes de gestion

Nous établissons ci-après un bilan et un compte de résultat consolidé à fin 2015 dans la configuration de la collectivité unique.

S'agissant du compte de résultat (en euros) :

Postes	2011	2012	2013	2014	2015
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	402 161 687	398 697 130	439 402 184	449 991 016	426 494 297
Produits non financiers : Impôts locaux	47 977 756	47 492 455	58 235 570	72 033 531	68 596 874
Produits non financiers : Autres impôts et taxes	242 054 834	235 647 198	233 392 236	247 576 657	226 786 679
Produits services, domaine et ventes div	2 389 375	1 471 741	3 775 737	2 376 423	2 349 295
Production Travaux en régie	242 178	419 029	415 566	239 831	253 536
Reprises amortis prov (non financiers)	0	0	0	0	6 203 972
Produits non financiers : Autres produits	4 816 735	5 421 833	5 845 068	7 797 809	6 368 682
Dotations de l'Etat	77 592 000	69 693 815	83 121 429	76 972 678	74 319 207
Subventions et participations	14 071 283	24 244 468	36 860 987	31 118 762	31 935 189
Autres attributions (péréquations, compensations)	13 017 525	14 306 592	17 755 591	11 875 324	9 680 864
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES	358 709 203	393 671 210	472 232 207	459 528 109	474 965 391
Traitements et salaires	81 119 398	87 327 029	90 579 707	93 354 100	97 687 889
Charges sociales	24 292 455	25 387 246	27 793 495	29 184 186	31 512 230
Achats et charges externes	50 652 077	50 810 300	48 536 433	53 096 458	49 820 944
Charges non financières : Impôts et taxes	2 184 102	2 157 865	1 710 398	1 752 950	1 537 200
Dotations amortissements des immobilisations	5 706 684	10 439 173	72 352 486	24 299 345	24 686 831
Charges non financières : Dotations provisions	0	0	0	23 212 800	7 598 879
Autres charges	127 046 707	153 065 966	156 735 819	166 489 485	181 018 772
Contributions obligatoires	29 727 622	23 182 058	22 762 852	22 296 467	24 619 578
Participations	5 005 234	5 948 459	3 858 149	2 128 066	5 432 119
Participations et interventions : subventions	32 974 923	35 353 112	47 902 868	43 714 252	51 050 950
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 452 484	5 025 921	-32 830 023	-9 537 094	-48 471 093
PRODUITS COURANTS FINANCIERS	550 238	86 270	70 428	57 398	219 319
Valeurs mobilières et créances	440 000	0	0	34 300	0
Autres intérêts et produits assimilés	110 238	86 270	70 428	23 098	219 319
CHARGES COURANTES FINANCIERES	5 980 689	6 867 999	6 431 422	5 985 302	5 865 025
Intérêts et charges assimilées	5 980 689	6 867 999	6 431 422	5 985 302	5 001 818
Dotations amortissements et provisions (financiers)	0	0	0	0	863 208
RESULTAT FINANCIER	-5 430 451	-6 781 729	-6 360 995	-5 927 904	-5 645 707
RESULTAT COURANT	38 022 033	-1 755 808	-39 191 017	-15 464 998	-54 116 800
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 462 809	8 290 793	76 791 464	19 826 003	26 325 645
Produits exceptionnels op gestion : subventions	0	0	0	0	5 000
Produits exceptionnels op gestion : autres opérations	1 709 106	669 713	338 218	892 940	2 264 018
Produits des cessions d'immobilisations	31 007	2 823 436	38 875	157 236	317 557
Différences sur réalisations (négatives)	656 222	698 267	745 221	217 148	1 290 287
Neutralisation des amortissements	0	0	43 193 952	8 888 009	10 070 200
Produits exceptionnels op capital : autres opérations	66 474	4 099 377	32 475 198	9 670 671	12 378 582
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 905 445	10 861 163	3 108 876	2 474 913	2 605 263
Charges exceptionnelles op gestion : subventions	0	0	700 000	1 800 000	250 000
Charges exceptionnelles op gestion : autres opérations	709 234	199 881	665 866	300 529	731 221
Valeur comptable des immo cédées	687 229	2 924 529	783 988	314 699	1 588 207
Différences sur réalisations (positives)	0	597 173	108	59 684	19 635
Charges exceptionnelles op capital : autres opérations	2 508 982	935 607	958 914	0	16 200
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	0	6 203 972	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 442 636	-2 570 370	73 682 588	17 351 090	23 720 382
TOTAL DES PRODUITS	405 174 734	407 074 193	516 264 076	469 874 417	453 039 261
TOTAL DES CHARGES	368 595 337	411 400 372	481 772 505	467 988 324	483 435 679
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 579 397	-4 326 178	34 491 571	1 886 092	-30 396 418

En 2015, les produits courants non financiers sont de 426,5 M€, dont 295,3 M€ de produits fiscaux. Les recettes de fonctionnement sont en progression de 6 % entre 2011 et 2015 avec une progression importante des subventions et participations (+127 %). La lecture de l'exercice 2015 est perturbée par les interrogations sur les titres à passer.

Les charges courantes hors charges financières sont en nette progression sur la période étudiée (+32 % depuis 2011).

Dans un premier temps, cette évolution s'explique par la combinaison d'inscriptions exceptionnelles :

- La provision exceptionnelle de 8 M€ inscrite par le Département en 2015 ;
- Les opérations présentant un caractère d'ordre mises en place par la Région (dotations aux amortissements des immobilisations dont la neutralisation apparaît en produit exceptionnel).

Dans un deuxième temps, cette évolution s'explique par les postes suivants :

- +23 % en quatre ans sur les charges de personnel (charges sociales comprises) ;
- +42 % en quatre ans sur la ligne « Autres charges » qui comprend notamment les dépenses sociales.

En prenant en compte la provision exceptionnelle liées aux arriérés dus à la CACL, le résultat de l'exercice 2015 ressort à environ -30,4 M€.

Soit pour le bilan (en milliers d'euros) :

ACTIF	2011	2012	2013	2014	2015
Immobilisations incorporelles (nettes)	351 619	364 232	344 356	346 747	365 898
Terrains	15 624	13 485	14 215	15 615	16 810
Constructions	293 793	295 024	285 869	284 654	396 052
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	242 799	253 543	248 839	239 552	260 420
Immobilisations corporelles en cours	415 214	452 348	496 696	554 137	459 283
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	12 328	12 328	12 328	12 328	12 328
Autres immobilisations corporelles	18 719	19 495	18 883	26 701	27 303
Total immobilisations corporelles (nettes)	998 477	1 046 222	1 076 830	1 132 986	1 172 195
Immobilisations financières	24 634	25 412	25 291	25 146	24 952
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 374 729	1 435 867	1 446 476	1 504 879	1 563 046
Stocks	0	0	0	0	0
Créances	264 479	256 835	271 283	285 019	280 902
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	118 069	110 876	67 999	40 041	23 857
Autres actifs circulant	162	162	162	162	162
TOTAL ACTIF CIRCULANT	382 710	367 873	339 444	325 223	304 922
Comptes de régularisations	11 184	2 042	1 914	2 035	2 406
TOTAL ACTIF	1 768 624	1 805 782	1 787 834	1 832 136	1 870 373

PASSIF	2011	2012	2013	2014	2015
Dotations	316 103	316 103	316 103	316 103	316 103
Fonds globalisés	168 954	167 167	164 382	165 883	175 909
Réserves	742 288	772 887	788 152	806 813	828 119
Différences sur réalisations d'immobilisations	-810	-911	-44 850	-53 895	-65 224
Report à nouveau	31 950	58 638	39 047	55 066	35 648
Résultat de l'exercice	36 579	-4 326	34 492	1 886	-30 396
Subventions transférables	207 510	234 853	253 399	287 897	316 259
Subventions non transférables	25 315	29 926	30 502	31 009	36 362
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0	0	0	0	0
Autres fonds propres	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	1 527 889	1 574 336	1 581 226	1 610 762	1 612 778
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	6 204	6 204	29 417	31 675
Dettes financières à long terme	191 443	182 548	168 828	155 228	180 651
Fournisseurs	19 102	25 644	10 360	15 407	4 938
Autres dettes à court terme	10 502	7 606	10 945	5 982	4 958
Total dettes à court terme	29 604	33 251	21 305	21 389	9 896
TOTAL DETTES	221 046	215 798	190 133	176 616	190 547
Comptes de régularisations	19 689	9 443	10 271	15 342	35 373
TOTAL PASSIF	1 768 624	1 805 782	1 787 834	1 832 136	1 870 373

Du point de vue de l'actif, on retiendra les éléments suivants :

- L'actif immobilisé est de 1 564 M€ en 2015 soit une hausse de 188 K€ par rapport à son niveau de 2011. Cet accroissement traduit un rythme d'investissement conséquent sur l'ensemble des deux collectivités.
- Les disponibilités s'élèvent à 24 M€ en 2015, en baisse par rapport à 2011 (118 M€). Toutefois, la CTG étant amenée à s'acquitter in fine des sommes dues à la CAACL pour la compétence Transport, le niveau de disponibilité sera conséquemment réduit.

Du point de vue du passif :

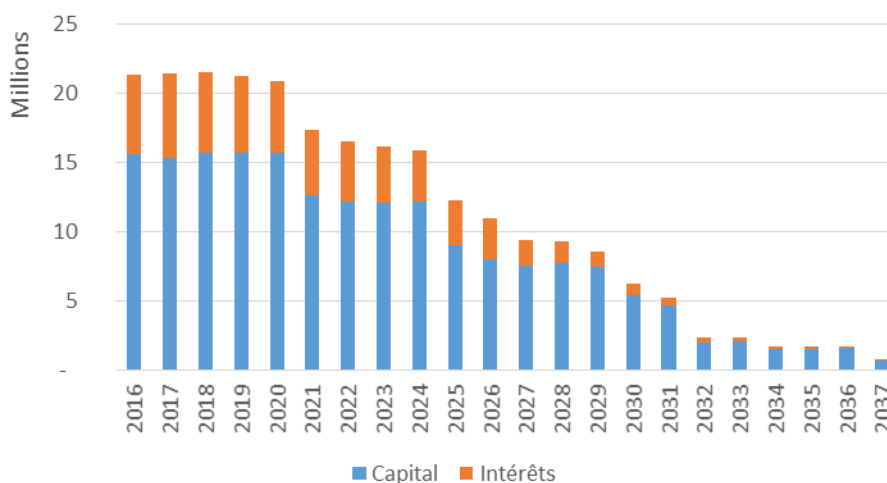
- Les entités consolidées sont dans une séquence de désendettement, le stock de dettes financières passant de 191 M€ en 2011 à 155 M€ en 2014 soit une diminution de 19% en trois ans. Toutefois, l'exercice 2015 marque une reprise modérée de l'endettement.
- Le report à nouveau (incluant le résultat de l'exercice) est de 5,2 M€.

5.2 Focus sur la dette

Au regard des tableaux de dette présentés ci-dessus pour le Département et la Région, la dette de la Collectivité unique atteint 186 millions d'euros à début 2016. Son profil d'extinction est le suivant :

en €	Collectivité Unique		
	Capital	Intérêts	Annuités
2016	15 559 491	5 814 353	21 373 844
2017	15 314 243	6 127 466	21 441 708
2018	15 702 023	5 834 533	21 536 556
2019	15 724 623	5 573 772	21 298 396
2020	15 681 522	5 209 666	20 891 188
2021	12 598 433	4 753 939	17 352 372
2022	12 174 220	4 359 328	16 533 548
2023	12 070 409	4 062 743	16 133 152
2024	12 179 090	3 713 271	15 892 361
2025	8 965 648	3 323 782	12 289 430
2026	7 943 908	2 978 930	10 922 837
2027	7 523 334	1 863 620	9 386 954
2028	7 751 910	1 523 934	9 275 844
2029	7 427 909	1 142 932	8 570 842
2030	5 355 023	865 817	6 220 840
2031	4 630 182	615 063	5 245 245
2032	1 970 715	370 108	2 340 823
2033	2 018 664	297 170	2 315 834
2034	1 456 967	225 081	1 682 048
2035	1 499 003	158 329	1 657 332
2036	1 543 140	90 008	1 633 148
2037	616 250	20 028	636 278

Profil d'extinction de la dette - Collectivité unique



Cet encours ne tient pas compte de la résolution des emprunts toxiques.

5.3 Conclusion

Les principales valeurs extraites de l'analyse des bilans et comptes de résultat sont les suivantes :

	Département	Région	CTU
Progression de l'actif net entre 2011 et 2015 (M€)	106,2	82,1	188,3
Progression en %	17%	10%	14%
Disponibilités résiduelles fin 2015 (M€)	20,6	3,3	23,9
Désendettement entre 2011 et 2015 (M€)	5,5	5,3	10,8
Endettement résiduel à fin 2015 (M€)	48,6	132,0	180,7
Résultat 2015 (M€)	-27,1	-3,3	-30,4
Report à nouveau + résultat (M€)	-14,1	19,4	5,3

Les deux Collectivités ont, sur les dernières années, réalisé des investissements conséquents tout en opérant un désendettement entre 2011 et 2014.

La Région est plus endettée que le Département à fin 2015, mais dispose encore d'un report à nouveau et d'un résultat global positifs.

- Les deux entités voient leurs produits diminuer en 2015 (-5 %), principalement du fait du faible dynamisme de leurs recettes. En outre, la lecture de l'exercice 2015 est perturbée par les interrogations sur les titres à passer.
- Leurs charges de fonctionnement ont connu un dynamisme principalement sur les fonctions charges de personnel ainsi que sur la ligne « Autres charges » qui correspondent pour partie aux dépenses sociales.
- Par conséquent, le résultat de l'exercice est négatif en 2015 (-30,4 M€) cependant que la dette est à nouveau en hausse et seul le report à nouveau notamment de la Région permet d'afficher une situation positive de 5,3 M€.

Nota bene : il convient de considérer les éléments de première partie avec les réserves de prudence liées à la non connaissance à sa date de production certaines données :

- Les comptes du CG et du CR ne sont tous pas retraités des recettes non titrées qui ont été effectivement encaissées en 2015 (33 M€ sur 426 M€ de la CTG soit potentiellement ...7,74 % des recettes) et ainsi modifierons l'analyse de l'évolution de la CAF,
- Les comptes de tiers du CG présente des non valeurs importantes dont le montant n'est pas encore estimé,
- Le solde des RAR 2 015 et donc l'atterrissage retraité de 2015 de la CTG devrait donc in fine évoluer lors du vote des comptes administratif.

6. L'investissement, enjeu majeur du territoire

6.1 Investissements sous maîtrise d'ouvrage de la CTG

Au moment où se déroule la mission objet du présent rapport, les services consolident la programmation pluriannuelle des investissements.

A ce stade, la programmation envisagée pour les années futures (2016-2020) est la suivante (version du 8 février):

en k€

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Collèges / Lycées	28 054	73 850	76 750	88 000	61 400	328 054
OPRF	1 000	1 000				2 000
Bâtiments et aérodromes	2 183	10 450	13 150	13 600	7 300	46 683
Culture / sport / assos	16 925	16 000	10 116	8 000	15 000	66 041
Santé / action sociale	550	1 070	5 350	5 580	4 400	16 950
Aménagement du territoire	2 585	2 000	2 000	2 000		8 585
Voirie / infrastructure	21 946	34 150	43 493	76 350	56 550	232 489
Développement éco	3 348					3 348
Environnement / biodivers	200	2 000	2 500	300		5 000
Total en k€	76 790	140 520	153 359	193 830	144 650	709 148

Au total, le montant des investissements sur les cinq années à venir **implique 709 M€ de crédits de paiement (sur un total d'autorisations de paiement de 886 M€).**

Le total de cofinancement (CPER, Etat hors CPER, Europe, Autres...) **représente 17 % des programmes.**

Le reste à financer par la CTG sur la période 2016 – 2020 **atteint donc 588 M€.**

6.2 Co-financements apportés par la CTG

Le CPER comprend également des engagements de la CTG à concourir aux investissements portés par d'autres maîtres d'ouvrage, publics ou privés.

En l'état, ces cofinancements sont estimés à 20 M€/an.

7. Quelles solutions pour relever le défi de l'investissement ?

En synthèse, l'analyse de la situation héritée des deux collectivités antérieures Département et Région, ainsi que la prospective sous-tendue par la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), **fait apparaître l'absolue nécessité de défendre et développer la capacité d'autofinancement de la Collectivité territoriale, afin de dégager une capacité d'emprunt permettant l'exécution des investissements.**

7.1 Maîtrise des charges de fonctionnement

Maîtrise de la masse salariale

La masse salariale pèse 135 millions d'euros sur la prévision 2016, soit 29 % de la totalité des dépenses de fonctionnement. Sa maîtrise est donc cruciale, surtout lorsqu'on note le caractère inflationniste de ce poste (+5 % par an environ). Par ailleurs, la fusion des deux Collectivités permet une optimisation de certains services supports et de l'implantation territoriale, mais l'ensemble des agents est évidemment repris par la CTG : la réallocation des ressources humaines ne se fait donc que dans la continuité de la gestion des deux collectivités précédentes.

A court terme, la masse salariale devrait être négativement impactée par certaines mesures nécessaires de mise en cohérence du régime indemnitaire. Par ailleurs, la CTG subit indéniablement les conséquences du glissement vieillesse technicité et des mesures nationales. Au total, il faut donc des mesures volontaristes pour contenir la masse salariale, dont la progression ne nous semble pas pouvoir raisonnablement excéder 3 % par an.

Recommandations :

- La satisfaction des besoins nouveaux de la CTG doit dans ce contexte se faire très majoritairement par redéploiement des moyens internes.
- Il convient de mettre en place à cette fin une gestion pluriannuelle des emplois et des compétences (GPEC).
- Associés à cette GPEC, une réflexion sur la pyramide des âges des agents doit permettre le non remplacement de certains agents partant en retraite ou quittant volontairement la Collectivité.
- L'harmonisation du régime indemnitaire doit se faire à enveloppe maîtrisée si possible constante, afin de satisfaire l'exigence d'égalité de traitement des agents du service public, sans pour autant dégrader plus encore les comptes de la Collectivité.
- Afin de limiter la masse salariale au personnel intervenant effectivement pour le compte de la Collectivité, déterminer avec l'Etat la modalité de prise en charge de la rémunération des chefs coutumiers et des prêtres (par exemple sur la dotation globale de fonctionnement)

Maîtrise des contributions aux satellites

A ce stade, il n'a pas été possible de mener un état des lieux détaillés des satellites de la Région et du Département. Néanmoins, et conformément aux préceptes d'une revue générale des politiques publiques, le principe général doit être celui de l'affectation aux satellites des objectifs de maîtrise de la dépense publique qu'ils engendrent.

Recommandations :

- Affirmer le maintien et le gel des enveloppes budgétaires allouées aux satellites, modulo la démographie pour celles intervenant auprès de la jeunesse
- Définir avec chaque satellite un contrat de gestion pour la durée de la mandature, reposant sur une maîtrise de la dépense, la réalisation d'éventuelles économies, et l'atteinte d'objectifs de politiques publiques.
- Mettre en place un contrôle de gestion des satellites.

Maîtrise des dépenses sociales et de santé

Les dépenses sociales représentent 158 M€ en 2016, soit 34 % des dépenses totales de fonctionnement. Leur maîtrise échappe très largement à la CTG. La croissance annuelle est de l'ordre de 10 %. Les compensations versées par l'Etat sont très inférieures au coût réel de la compétence, et le phénomène va s'accroître. En Guyane, la croissance démographique et les difficultés du marché de l'emploi plus fortes qu'en Métropole rendent les difficultés encore plus criantes. L'association des départements de France (ADF) demande actuellement une recentralisation des dépenses de RSA, mais aucun engagement n'a été pris en ce sens par l'Etat.

Recommandations :

- Limiter à 6% la progression des dépenses sociales
- Pour ce faire, renforcer les contrôles de l'attribution de ces dépenses sociales
- Et envisager des contreparties à l'attribution des prestations, comme par exemple des heures de bénévolat civique en face du versement du RSA.
- Affirmer l'intérêt de la Guyane pour le principe d'une renationalisation du RSA
- Affirmer la mise à la charge de l'Etat des dépenses relatives à la lutte contre les maladies-vectorielles (paludisme, dengue, chikungunya, zika... et autres à venir)

Maîtrise des autres charges à caractère général

Un objectif ambitieux de gel de l'enveloppe des charges à caractère général doit être posé. Compte-tenu de l'inflation et de la croissance de la Guyane, cela représente en réalité un effort en diminution.

Recommandations :

- Geler les dépenses à caractère général.
- Mettre en place un contrôle de gestion.

7.2 Développement des recettes de fonctionnement

Optimisation de la ressource fiscale existante

La ressource fiscale à disposition de la CTG est manifestement limitée par une difficulté à concrétiser l'assiette (contribuables méconnus de l'administration fiscale, ou assiette pas à jour, etc.)

Recommandations :

- Définir avec les services fiscaux une stratégie d'élargissement de l'assiette par enquêtes et contrôles
- Faire payer l'impôt sur le domaine de l'Etat
- Dans le cadre des développements envisagés sur les ouvrages de production d'électricité, s'assurer du juste retour fiscal pour le compte de la CTG et des communes.

Création d'une dotation d'amorçage

Les conditions particulières de création de la CTG (retards sur équipement et infrastructure, héritage des dépenses sociales non financées, etc.) sont de nature à motiver l'allocation par l'Etat d'une dotation d'amorçage à la Collectivité.

Recommandations :

- Dimensionner et négocier une dotation d'amorçage permettant la remise à niveau de la CTG, afin de lui permettre d'assurer les missions qui lui ont été confiées par le législateur

Majoration des dotations d'Etat

La CTG est une des collectivités de la République Française (département, région) la moins bien notée en dotation globale de fonctionnement par habitant, alors que ses besoins sont nettement plus importants que d'autres collectivités de même niveau. En cause, l'histoire de la décentralisation (les dotations historiques ayant été calculées à un moment où les moyens alloués au territoire étaient nettement inférieurs aux besoins actuels), ainsi que des clauses spécifiques (par exemple : le plafonnement du paramètre de superficie et la prise en compte du paramètre voirie dans le calcul de la dotation minimale versée aux départements non urbains).

Recommandations :

- Négocier le déplafonnement du paramètre de superficie dans le calcul de la DGF
- Créer une majoration de DGF au sein de l'enveloppe nationale pour les Collectivités issues de la fusion Département / Région, afin d'accompagner les collectivités ayant fait un choix pertinent en matière de rationalisation du millefeuille institutionnel

Définition d'une nouvelle ressource fiscale

Une des pistes envisageables pour l'augmentation de la capacité d'autofinancement de la CTG consiste en la création d'une nouvelle ressource fiscale. Parmi les pistes envisageables : un relèvement de l'octroi de mer, la création d'une taxe sur les services, la création d'une taxe à la valeur ajoutée dont le produit serait affecté à la Guyane.

A terme, la fiscalité de la ressource minière, et pétrolière si le projet se réalise, pourrait également constituer une perspective significative pour le financement de la Collectivité.

Recommandations :

- Etudier, en lien avec les services fiscaux, les possibilités de la création ou de l'affectation d'un impôt nouveau à la CTG

Optimiser la gestion patrimoniale et foncière de la CTG

La CTG hérite d'un important patrimoine foncier et immobilier, dont une partie n'est pas indispensable à la conduite de ces activités et qui pourrait être valorisé ou cédé.

Recommandations :

- Réaliser un audit foncier et patrimonial des biens de la CTG
- Mettre en place une cellule de valorisation foncière et patrimoniale

7.3 Mesures sur la dette et le soutien à l'investissement

Au-delà de ces mesures visant à accroître la capacité d'autofinancement, des mesures complémentaires doivent être envisagées sur la dette et l'investissement.

Sur la dette

Il s'agit principalement de trouver les moyens de soutenir la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), en déterminant les conditions d'implication des prêteurs à des hauteurs importantes et malgré les difficultés d'équilibre budgétaire de la CTG dans ses premières années.

Recommandations :

- Envisager un partenariat d'avenir impliquant les sponsors institutionnels, le cas échéant en s'appuyant sur la garantie de l'Etat
- Traiter la dette toxique du Département et de la Région en obtenant comme contrepartie des prêteurs concernés un engagement à soutenir le refinancement de la CTG
- Etudier la possibilité d'un emprunt obligataire en complément de ces deux mesures précédentes pour permettre aux acteurs privés et aux individuels d'investir sur la Guyane et anticiper sur la ressource fiscale à venir qui permettra le remboursement de ces emprunts, dont le montant pourrait être de l'ordre de 500 M€.

Sur l'investissement

Une part importante de la PPI est consacrée à des investissements d'absolue nécessité (éducation, désenclavement, énergie...) Sur ces projets, un engagement complémentaire spécifique de l'Etat peut être également envisagé, comme gage d'accompagnement de la CTG dans la remise à niveau de ses équipements et infrastructures.

Recommandations :

- Discuter avec l'Etat des projets qui, en raison de leur nature spécifique, peuvent être éligibles à des financements spéciaux.

8. Analyse prospective

La réalisation conjointe des mesures exposées au point ci-dessus semble démontrer la faisabilité de la PPI sous condition d'une ressource nouvelle.

8.1. Hypothèses d'évolution

Les résultats de la prospective présentée ci-après sont à interpréter avec une grande prudence en l'état actuel des informations disponibles et de l'avancement de l'audit.

(Ainsi les projections à ce stade n'intègrent pas entièrement le coût d'exploitation des équipements de la PPI en particulier celui des collèges et des lycées pour 328 M€ d'opérations; les résultats de fonctionnement, la CAF et les soldes de clôture sont donc perfectibles).

Nous considérons, en section de fonctionnement, les principales hypothèses suivantes :

- Une situation de départ fondée sur un résultat reporté quasiment nul (situation qui semble être celle constatée en 2015 après intégration de titres de recettes). Il est tenu compte de la nécessité d'apurer un « héritage » (RAR, créances douteuses) à hauteur de 20 M€ en fonctionnement ;
- Une progression des produits fiscaux suivant la démographie, en se fondant sur les montants constatés en 2014, les montants constatés en 2015 sur le compte de gestion provisoire ne reprenant manifestement pas l'ensemble des recettes de l'année, en raison de l'arrêt prématuré des comptes des deux collectivités ;
- Une stagnation des dotations Etat (effet baisse DGF en parallèle de l'effet démographique) ;
- Une progression limitée de la masse salariale (+ 3 %/an), des dépenses sociales (+6 %), des achats (+1 %), du transport scolaire (+2,5 %), la stagnation des autres dépenses. Ces hypothèses supposent une rigueur importante dans la gestion de la dépense ;
- L'indemnisation de la CACL à hauteur de 9 200 000 €/an pour la compétence « Transport » transférée ;
- La réalisation du projet d'extension de la cité administrative en montage externalisé (loyers).

Puis, nous considérons les dépenses d'investissements neufs :

- la PPI, dont nous déduisons le montant net pour la CTG après :
 - Prise en compte des co-financements Etat – Europe – Autres ;
 - Prise en compte du FCTVA ;
- Les co-financements portés par la CTG ;
- Les RAR en investissement, à ce stade, fixés à 15 M€ en 2016, en l'attente d'une analyse plus fine ;
- Les annuités qui découlent de la prise en charge de cette PPI par l'emprunt (15 ans, 1,5 %, avec un différé d'un an).

Sur cette base et afin de déterminer une prévision de solde de clôture, nous cumulons:

- Le déficit de la section de fonctionnement avant investissements neufs ;
- Le remboursement du capital déjà souscrit ;
- Les annuités générées par les investissements nouveaux ;

- Les charges de fonctionnement des investissements de la PPI (dotations collèges-lycées, entretien, assurance, etc.) en faisant l'hypothèse d'un redéploiement du personnel pour l'exploitation des équipements neufs ;
- Le loyer complémentaire généré par l'extension de la Cité Administrative Régionale.

8.2. Prospective 2016 - 2020

en euros

		2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement		449 751 184	461 293 639	473 240 080	485 604 646	498 401 972
Produits non financiers : Impôts locaux	3,5%	72 033 531	74 554 705	77 164 119	79 864 863	82 660 134
Produits non financiers : Autres impôts et taxes	3,5%	247 576 657	256 241 840	265 210 305	274 492 665	284 099 909
Produits services, domaine et ventes div	3,5%	2 376 423	2 459 598	2 545 683	2 634 782	2 727 000
Produits non financiers : Autres produits	3,5%	7 797 809	8 070 732	8 353 208	8 645 570	8 948 165
Dotations de l'Etat	0%	76 972 678	76 972 678	76 972 678	76 972 678	76 972 678
Subventions et participations	0%	31 118 762	31 118 762	31 118 762	31 118 762	31 118 762
Autres attributions (péréquations, compensations)	0%	11 875 324	11 875 324	11 875 324	11 875 324	11 875 324
Dépenses réelles de fonctionnement		468 906 353	471 764 687	489 888 879	508 964 350	528 905 472
Dépenses de personnel-Salaires CG	3,0%	103 320 000	106 419 600	109 612 188	112 900 554	116 287 570
Dépenses de personnel-Salaires CR	3,0%	31 980 000	32 939 400	33 927 582	34 945 409	35 993 772
Dépenses sociales RSA	6,0%	158 112 000	167 598 720	177 654 643	188 313 922	199 612 757
Autres dépenses sociales	6,0%	38 400 000	40 704 000	43 146 240	45 735 014	48 479 115
Interventions satellites CG	0,0%	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Interventions satellites CR	0%	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
Subventions CG	0%	720 000	720 000	720 000	720 000	720 000
Subventions CR	0%	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000
Loyers versés CG	2%	624 000	633 360	642 860	652 503	662 291
Loyers versés CR	2%	6 956 000	7 060 340	7 166 245	7 273 739	7 382 845
Loyers cité administrative régionale (intérêts)		480 000	463 881	447 117	429 682	411 550
Dépenses transporteurs CG	2,5%	16 800 000	17 220 000	17 650 500	18 091 763	18 544 057
Bourses CG	0,0%	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
Achats et charges externes CG	1,0%	12 000 000	12 120 000	12 241 200	12 363 612	12 487 248
Achats et charges externes CR	1,0%	15 600 000	15 756 000	15 913 560	16 072 696	16 233 423
Majoration TVA		0	901 920	1 832 210	2 791 684	3 781 178
Intérêts (estimation suivant données disponibles)		5 814 353	6 127 466	6 440 533	6 753 772	7 067 000
Compensation CA CL transport		9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000
RAR en fonctionnement / apurement des créances		15 000 000				
Résultat de la section de fonctionnement		-19 155 169	-10 471 048	-16 648 799	-23 359 704	-30 503 500
		2016	2017	2018	2019	2020
PPI		76 790 017	140 520 000	153 358 898	193 829 584	144 650 000
Co-financement		-13 054 303	-23 888 400	-26 071 013	-32 951 029	-24 590 500
FCTVA		-9 879 036	-18 077 898	-19 729 622	-24 936 176	-18 609 223
Besoin net en financement de la PPI		53 856 678	98 553 702	107 558 263	135 942 379	101 450 278
RAR nets en investissement		20 000 000				
Cofinancements apportés par la CTG		20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Besoins nets pour les investissements		93 856 678	118 553 702	127 558 263	155 942 379	121 450 278
Autofinancement de l'investissement						
Recours à l'emprunt		93 856 678	118 553 702	127 558 263	155 942 379	121 450 278
Apport de la section de fonctionnement - autofinancement		-19 155 169	-10 471 048	-16 648 799	-23 359 704	-30 503 500
Annuité générée par les investissements nouveaux			-7 034 028	-15 918 959	-25 478 731	-37 165 732
Remboursement des emprunts repris au CR/CR en K		-15 559 491	-15 314 243	-15 702 023	-15 724 623	-15 681 522
Loyers cité administrative régionale (principal)		-402 981	-419 100	-435 864	-453 299	-362 911
Estimation du solde de clôture		-35 117 641	-33 238 419	-48 705 646	-65 016 357	-83 713 665

La prospective financière implique, malgré les efforts de maîtrise de la dépense et hors recettes nouvelles, un déficit cumulé de la section de fonctionnement de 100,3 millions d'euros sur les cinq prochaines années, hors intérêts liés aux emprunts nouveaux.

Par ailleurs, dans le cas où la PPI et les cofinancements apportés à des tiers sont financés par l'emprunt en totalité, le volume d'emprunts à mobiliser sur les cinq années est d'environ 617 millions d'euros.

Compte-tenu du remboursement de ces emprunts pour le cinq années de la mandature, le besoin supplémentaire en autofinancement du budget de la CTG s'élève donc à 265 millions d'euros sur les cinq années. Les solutions évoquées au point 7 du présent rapport doivent donc viser comme objectif de dégager en moyenne 53 millions d'euros par an de ressources nouvelles ou économies.

L'analyse confirme donc, outre la nécessité de maîtriser les charges de fonctionnement, le besoin d'une ressource nouvelle (en fonctionnement, et le cas échéant pour partie en investissement) afin de rendre la PPI possible.

Or, la réalisation des investissements de la PPI reste l'enjeu majeur pour le Territoire. En effet, pour sortir d'une logique de gestion au fil de l'eau *qui trouve ses limites dès 2017*, la Collectivité Territoriale ne pouvant financer ses investissements ni apporter de contreparties aux fonds européens et au CPER ... ce qui provoque un cercle vicieux : crise de la commande publique, chômage, augmentation des dépenses sociales et donc augmentations du poste de charges, retard des infrastructures, besoin d'équipements en hausse, paupérisation de la population, hausse des besoins sociaux, baisse des marges de manœuvre de la collectivité en matière économique, etc. ... et donc entraîne un effet systémique d'appauvrissement et de crise de l'ensemble du territoire ... il faut réagir et prendre des options politiques fortes.

En effet, deux voies se dessinent :

- un scénario du laisser-aller, de l'assistanat, reposant sur les transferts sociaux et la protection tarifaire, qui laisserait de côté une partie de plus en plus importante de la population et conduirait la jeunesse à la désespérance et à écouter les sirènes des extrêmes ou des solutions maximalistes ;
- un scénario volontariste de prise en main et de recherche d'une « nouvelle donne » par la mise en place d'une dynamique du redressement passant à la fois par une meilleure gestion, un effort partagé entre la Collectivité et l'Etat et un plan de relance

Diminuer les investissements ne paraît pas souhaitable et même contre-productif :

- la Guyane connaît un retard certain dans le déploiement de ses infrastructures, ce qui constitue un handicap pour son développement économique ;
- la forte hausse démographique constatée en Guyane entraîne des besoins importants particuliers d'équipements publics (écoles, collèges, lycées, et infrastructures routières et numériques pour accéder à la ressource pour le développement économique) ;
- la baisse de la commande publique ne serait pas sans conséquence sur l'économie de la Guyane, fortement dépendante du secteur public (part importante de l'emploi présentiel).

Un programme ambitieux de relance de l'investissement utile passant par une mobilisation maîtrisée de l'emprunt et un solvabilité retrouvée de la collectivité par à la fois des mesures de gestion et la mise en place de nouvelles recettes peut compte-tenu du caractère « fermé » du territoire évitant les effets de fuite et permettant ainsi une dynamique keynésienne, générer un cercle vertueux en

ouvrant des perspectives d'emplois, en générant des revenus privées générateurs de cotisations sociales et fiscales et réduisant les besoins d'interventions sociales.

La Guyane est au croisement des chemins et les décisions à venir que prendront la Collectivité Territoriale, ses élus, et l'appui ou non de ses partenaires, société civile, parlementaires et autres élus et naturellement au premier chef l'Etat seront lourds de conséquences pour son avenir soit fait d'un renoncement insidieux soit d'un sursaut volontariste.